

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Poste :

En un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS-DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Février 1880.

Chronique générale.

Grande émotion aux affaires étrangères dans l'entourage de M. de Freycinet.

M. Fourrier aurait envoyé sa démission dans une lettre qu'il menacerait de rendre publique, si la nomination de M. Barrière comme membre de la commission du Danube n'est pas rapportée.

M. Barrière est un ancien communaliste qui ne manque pas d'un certain talent littéraire. Avant d'entrer dans la diplomatie épurée, il faisait des articles sur la politique étrangère dans les journaux de M. Gambetta.

On parle d'une altercation qui aurait eu lieu entre M. Ferry et un autre ministre. M. Ferry se serait plaint amèrement d'avoir été laissé seul sur la brèche pendant la discussion de la loi sur le conseil supérieur, et il n'a fallu rien moins que l'intervention de M. Grévy pour calmer la grande colère de M. Ferry.

On tient pour certain, dans les régions officielles, que M. Gambetta s'efforce en ce moment d'aplanir les difficultés qui pourraient amener à brève échéance une modification ministérielle.

La commission relative à la vérification des pouvoirs des conseils généraux s'est réunie. Elle s'est montrée favorable à la proposition Lisbonne, qui demande pour les conseils le droit d'examiner eux-mêmes la validité des pouvoirs de leurs membres.

On annonce, comme devant être adressée prochainement au monde catholique, par le pape Léon XIII, une lettre encyclique sur le divorce. Sa Sainteté exposera, dans un document auquel elle travaille elle-

même, le sentiment de l'Eglise sur la question du divorce.

A propos du divorce, on s'étonne quelque peu que le gouvernement n'ait pas laissé pressentir jusqu'ici l'attitude qu'il compte prendre, lorsque s'ouvrira devant les Chambres la discussion sur cette question. S'il en est une qui ne puisse être résolue sans que le pouvoir ait fait connaître son opinion, c'est bien celle-là. Mais a-t-il une opinion ?

On télégraphie de Rome que Garibaldi a l'intention de venir passer quelques jours à Paris au mois de mai prochain.

LA CATASTROPHE DE CLICHY.

L'enquête sur la catastrophe de Clichy suit son cours. M. Delise, procureur de la République, M. Guillot, juge d'instruction, et M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, se sont rendus à l'hôpital Beaujon afin d'interroger les victimes sur les circonstances de l'accident.

Ces magistrats ont entendu d'importantes dépositions; plusieurs points, jusqu'à présent mystérieux, vont être ainsi éclaircis.

Cependant, on comprendra que nous nous tenions sur la réserve tant que l'action de la justice ne sera pas terminée.

L'un des blessés, Joseph Dieudonné, mécanicien du train 23, est mort des suites de ses blessures. (Moniteur.)

Etranger.

Le Golos, du 5 février, publie, sur les affaires d'Orient, un long article dont voici la substance :

« Notre correspondant spécial de Constantinople nous télégraphie que la situation politique et économique devient de plus en plus désastreuse. Le désarroi administratif est arrivé à son comble, la misère est affreuse sur toute l'étendue de l'empire. » Il ne faut pas être prophète, nous dit-il,

pour affirmer que c'est le commencement de la fin, car une situation aussi précaire et calamiteuse à tous les points de vue ne saurait durer longtemps.

« L'irritation contre l'Angleterre s'accroît de plus en plus à la Sublime-Porte, et le sultan ne croit plus devoir cacher ses sentiments hostiles envers cette puissance. Ainsi, il protège « avec affectation » Hafiz-Pacha, qui est un ennemi juré des Anglais en général et de sir Layard en particulier.

« D'après d'autres renseignements, qui nous arrivent directement de Constantinople, nous croyons qu'une crise politique y est imminente, quoique nous ne soyons pas de l'avis de ceux qui prévoient une catastrophe suprême.

« En effet, un conflit sérieux ne saurait éclater entre l'Angleterre et la Turquie, ne fût-ce que parce que le cabinet anglais sait très-bien que la Turquie prendrait cette fois son rôle au sérieux, en tâchant de se défendre par tous les moyens possibles.

« D'autre part, nous pouvons affirmer, en parfaite connaissance de cause, qu'il n'existe pas de base d'entente entre ces deux puissances, et qu'une méfiance réciproque régnera longtemps dans leurs relations.

« La convention, récemment conclue au sujet de la traite des esclaves, ne trompera pas un seul homme sérieux en Angleterre, et lord Beaconsfield, même avec l'aide du marquis de Salisbury, qui est moins compromis que lui, ne pourra pas se vanter devant le Parlement d'avoir atteint le but grandiose qu'il s'était posé au Congrès de Berlin. En somme, la Turquie agonisante n'accuse personne de ses malheurs, excepté l'Angleterre, sa fidèle protectrice. »

Chronique militaire.

Par décision en date du 26 janvier dernier, le ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes au sujet des manœuvres qui seront exécutées au mois de septembre 1880 :

1° Les 5°, 6°, 7° et 9° corps d'armée exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de treize jours, non compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation; la 4° brigade de chasseurs prendra part aux manœuvres du 7° corps et la 4° brigade de cuirassiers à celles du 9° corps, auquel sera également adjoint un équipage de pont de corps d'armée;

2° La 2° division de cavalerie (moins la brigade de cuirassiers de Senlis qui a manœuvré en 1879 avec la 4° division), les 5° et 6° divisions de même arme exécuteront également des manœuvres d'ensemble dont la durée sera fixée ultérieurement;

3° Des exercices de division ou de brigade réunissant les trois armes et d'une durée totale de neuf jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation, auront lieu dans les 1°, 2°, 3°, 4°, 8°, 10°, 11°, 12°, 13°, 16°, 17° et 18° corps d'armée. — Sont exceptés de cette mesure les 5° et 8° divisions d'infanterie stationnées à Paris.

Les réservistes des classes 1874 et 1873 appartenant aux armes autres que la cavalerie, l'artillerie et le train des équipages militaires, prendront part à ces diverses manœuvres.

Les dispositions concernant la progression des exercices, ainsi que la constitution des différents éléments qui entreront dans la composition des corps d'armée, divisions ou brigades de manœuvres, feront l'objet de notifications ultérieures.

Les commandants de corps d'armée viennent seulement de terminer le classement des colonels d'infanterie proposés pour les grades de général de brigade. On assure que, dans le but de hâter le travail relatif aux colonels de toutes armes proposés pour le grade supérieur, M. le ministre de la guerre inviterait la commission à suspendre le classement de l'infanterie, pour s'occuper sur le champ des colonels de cavalerie et de gendarmerie.

M. le général Farre espérait pouvoir remplir les nombreuses vacances de l'état major général avant le 31 janvier. La mesure pré-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

Pendant qu'on s'occupait des préparatifs, la comtesse, profitant d'un moment de répit, manifesta ses craintes à M<sup>lle</sup> de Saint-Géry.

— Vous voyez, cousine, combien je m'étais trompée; car vous avez beau dire, je connais trop Alice: ce qu'elle promet, elle le tiendra... Et moi qui avais pressé Paul d'amener son ami quelques jours à la campagne avec nous!

— Laissez donc; nous arrangerons tout. Alice a dit: « Je n'aimerais pas; » moi, je dis: « Elle aimera. » Vous verrez qui de nous deux gagnera la partie.

— Oui; mais jusqu'à ce que je voie le succès de votre tentative, vous me permettrez de compter encore M. de Koenig, malgré tous ses mérites, au nombre des prétendants... évincés.

— Voyons, ma chère amie: entre nous, je ne suis plus de première jeunesse et j'ai quelque expérience. Laissez-moi faire, vous dis-je. Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas me contre-carrer.

— Comme dans la comédie, n'est-ce pas? « Mystère et discrétion », reprit M<sup>lle</sup> de Roche-

brune d'un air à moitié rieur, mais où se lisait une pointe d'incrédulité.

— Vous verrez, vous verrez.

— Elle est singulière cette bonne Saint-Géry, pensait la comtesse en la voyant s'éloigner.

Mais Jacqueline, revenant sur ses pas :

— Vous m'avez dit tout à l'heure que Paul et le baron se trouveraient prochainement à Coulmiers? — Ils doivent arriver mercredi.

— Envoyez-moi chercher pour ce jour-là.

L'intimité qui régnait entre les deux parentes autorisait M<sup>lle</sup> de Saint-Géry à s'inviter elle-même sans plus de façons.

La comtesse fit un signe d'acquiescement, et prenant la main que lui tendait sa cousine :

— Alors, adieu; à mercredi?

— A mercredi.

IV

Mais qu'était-ce donc que le baron de Koenig?

Ce devait être un étranger de noble extraction, à en juger par ses relations avec de grands seigneurs, des princes, des diplomates en mission à Paris. Né en Russie, en Autriche, en Allemagne ou en Suisse peut-être (on ne le savait pas au juste), il se montrait extrêmement réservé sur ce qui le touchait de près. Ses manières distinguées, son extérieur soigné, son titre et son nom qu'il portait avec orgueil, semblaient révéler un de ces jeunes gens de l'aris-

tochratie étrangère qui ne trouveraient jamais leur éducation complète s'ils ne venaient passer au moins quelques années à Paris.

Si je dis jeune homme, c'est avec quelque restriction, car le baron de Koenig n'était plus absolument tout jeune: il pouvait bien avoir passé la trentaine, on n'aurait pu l'affirmer, sa barbe et ses cheveux fins et blonds lui conservant une moyenne de vingt-quatre à trente-cinq ans.

Mais à quoi s'occupait-il?

Parfois, on l'apercevait au cours de droit, mais où ne l'apercevait-on pas? Le baron de Koenig était partout, sur le boulevard, dans les bibliothèques, dans les cercles, au café, au théâtre, au bois, dans les salons politiques et dans les fêtes villageoises, partout où il y avait quelque plaisir à prendre, quelque discours à écouter, quelque étude à faire, ou quelqu'un à voir. Plus Parisien que les habitants de Paris, la capitale n'avait plus un secret à lui cacher.

En outre, il faisait de fréquentes absences; il disparaissait pendant une huitaine, revenait à Paris, continuait à se montrer, causant, lisant, écrivant sans cesse comme le plus curieux des touristes, toujours à l'affût de ce qui se passait surtout dans les hautes régions politiques, poussant même quelquefois ses investigations jusqu'à Compiègne et aux Tuileries.

Rentré chez lui, le baron relisait, annotait, réex-

pliquait sa volumineuse correspondance, donnait audience à de nombreux visiteurs de mine tout à fait différente, depuis le correct gentleman en habit et en cravate blanche, qui sortait de chez la princesse M..., jusqu'aux ouvriers en blouse et en casquette éculée, qui, malgré la simplicité de leur costume, n'entraient pas cependant avec moins d'assurance que les premiers.

Voilà comment se passait le temps du baron de Koenig, et voilà ce qu'on aurait pu savoir s'il avait été possible de s'attacher un seul jour aux pas du noble étranger. Mais c'était chose impossible, et, encore une fois, ce qu'il faisait à Paris, on n'en savait rien, absolument rien, et je dois ajouter qu'on ne cherchait même pas à le savoir: il y a tant de gens inoccupés dans la grande ville!

Seul, un pauvre diable de laquais, la véritable chose du baron, eût pu sans doute expliquer ces énigmes, mais il écorchait si bien le français, que cette difficulté de parler eût pu suffire à le rendre discret.

Philis se bornait donc au rôle de suivant muet, mais de suivant attaché à son maître comme le lierre au chêne, comme la tortue à son écaille.

Était-ce dévouement ou intérêt?

L'un et l'autre sans doute, et l'on distinguait sans peine, et malgré l'apparence rude et maussade de cet homme, un œil intelligent, un regard acéré, pointu comme une vrille, inquisiteur et sour-

citée éviterait de les retarder jusqu'à la fin de février.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Aujourd'hui, le temps est à la pluie, et le thermomètre s'est élevé à 13 degrés au-dessus de zéro.

C'est une température très-favorable pour la débâcle; la glace va se trouver amollie, et il faut espérer que, se brisant au moindre choc, elle n'occasionnera pas de malheur.

Les travaux continuent.

Le mois de janvier a été très-meurtrier pour la population de Saumur, et nous n'avons pas moins de 69 décès à constater pendant les 31 jours.

Les 3 et 11 janvier seulement, il n'y a eu aucune déclaration de décès; mais, en revanche, on en a compté trois les 6, 21, 23, 29 et 31; quatre les 17, 22, 25 et 27; cinq les 2 et 20.

Dans le nombre de ces décès, on ne remarque guère qu'une dizaine d'enfants.

Douze personnes environ sont mortes à l'âge de 50 à 60 ans; dix-sept de 61 à 70 ans; dix de 71 à 80 ans; neuf de 82 à 94 ans.

Le *Journal officiel* contient des décrets conférant 537 médailles militaires.

Parmi les militaires qui ont obtenu cette médaille, nous remarquons:

Cavaliers de manège. Martignat (Jean-Antoine), maréchal-des-logis-fourrier à l'École de Saumur; 24 ans de services, 2 compagnes.

Parmi les victimes de la collision des deux trains à Clichy-Levallois se trouve une jeune fille de Saumur, M<sup>lle</sup> Joséphine Joufflu, âgée de 22 ans, qui a une fracture de la jambe droite.

M<sup>lle</sup> Joufflu a écrit à sa famille, qui habite rue de Fenet, que le spectacle était horrible et qu'elle ne peut expliquer comment elle a pu échapper à la mort.

Son état, heureusement, est aussi satisfaisant que possible.

M<sup>lle</sup> Joufflu a été transportée à l'hôpital Beaujon.

Les dernières nouvelles nous apprennent que le nombre des morts dans l'accident de Clichy est de onze, et que celui des blessés dépasse quatre-vingts.

Les trois derniers numéros de l'*Univers illustré* contiennent des gravures sur l'embâcle de la Loire. Celui arrivé ce matin donne une vue du glacier à l'entrée de la rue conduisant du fleuve au bourg de Villeberrier.

Les Rosiers. — Mercredi dernier, la femme Goulu, demeurant aux Rosiers, avait laissé son enfant de 3 ans à la garde de sa grand-mère. Vers trois heures du soir, cette der-

nière ayant perdu de vue son petit-fils, courut sur le bord d'un fossé rempli d'eau, à 40 mètres de l'habitation, et vit les sabots de l'enfant sur le talus couvert de glace.

Un habitant du lieu, M. Chaillou, qui se trouva présent, retira l'enfant; malgré tous les soins apportés par la mère et par le docteur Suarez, il a été impossible de rappeler à la vie.

On écrit d'Angers au *Temps*:

« C'est par suite d'une exagération, comme les poètes devraient seuls s'en permettre, que l'on a pu comparer l'embâcle des Ponts-de-Cé à celle de Saumur. Les bras de la Loire sont tout à fait libres de glaces, et l'on voit défilier dans le fleuve un régiment de glaçons fracturés de la façon la plus bizarre, car ils proviennent de la débâcle artificielle de Saumur. Il se poussent et se bousculent en suivant tous les remous du fleuve, de telle sorte qu'on entend une sorte de musique assez douce, un peu plaintive, provenant de leurs différents contacts.

« Le lit du Louet, qui est complètement à sec, est couvert de gros glaçons qui, paraît-il, se sont formés sur place et que le retrait de l'eau a fissurés de la façon la plus curieuse et la plus bizarre. Ce spectacle étrange était accompagné d'une autre musique assez harmonieuse, celle de l'immense nombre de gouttes d'eau se détachant sous l'action d'un soleil ardent.... »

Nick de Tonneins nous prédit encore des gelées assez vives pour la première partie du mois de février, et le dégel dans la troisième dizaine.

Temps relativement beau sur la zone méridionale, avec ciel souvent nébuleux ou brumeux dans la matinée et éclaircie l'après-midi, avec radiation solaire vive. Gelées nocturnes ordinaires. Quelques perturbations passagères çà et là durant les premières et deuxième dizaines.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie l'avis suivant:

« Depuis quelque temps, il se vend à Angers et dans les environs, sous le nom de *vin blanc du Midi*, et au prix de 130 fr. la barrique, un mélange d'eau, de glucose et d'acide tartrique, dans lequel il n'y a pas trace d'esprit de vin.

« C'est le comble de la fraude, ou nous ne nous y connaissons plus. »

LETTRE de M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers à MM. les curés du diocèse, prescrivant une quête générale en faveur des pauvres de l'Irlande.

Paris, le 3 février 1880.

MON CHER CURÉ,

La détresse est extrême en Irlande, et le tableau que les feuilles publiques nous tracent de cet infortuné pays a vraiment de quoi apitoyer tous les cœurs. C'est la famine, avec toutes ses horreurs, qui menace de s'étendre à une population nombreuse. Déjà, il ne se passe guère de jour où l'on ne signale des personnes mortes de faim;

oublier complètement le prétexte de sa mauvaise humeur à l'endroit de M. de Kœnig, et celui-ci, rendu plus prudent par l'expérience, avait acquis l'entière confiance du vieillard.

Le baron n'était-il pas également sinon un collectionneur et un savant, du moins un chercheur et un curieux, un curieux surtout?

Souvent M. de Rochebrune, persuadé qu'il pourrait comprendre et peut-être partager ses joies, lui prenait le bras, l'entraînait dans un coin, l'entretenant avec feu de sa dernière découverte ou bien de la guerre sourde que lui faisait un envieux.

M. de Kœnig trouvait ces causeries bien longues, mais il était tellement habitué à la patience!

Au bout de peu de temps, grâce à ces sacrifices, il obtenait la faveur insigne, toujours refusée jusque-là en dehors de la famille, de s'installer dans le cabinet du comte et de travailler à la bibliothèque.

En revanche, il aidait parfois le collectionneur à ranger ses livres ou à étiqueter ses curiosités.

Dès la troisième visite, le baron s'était chargé du classement de la partie sigillographique de la collection. Pendant son travail il se produisit un petit incident, fort modeste en apparence, mais qui devait avoir une importance considérable sur les événements postérieurs.

Tout en rassemblant les empreintes de sceaux des diverses époques, serrées précieusement par

et, à mesure que s'épuisent les faibles ressources des pauvres familles irlandaises, cette situation ne peut que s'aggraver de plus en plus. Des récoltes nulles, ou absolument insuffisantes, depuis trois ans, jointes aux circonstances particulières où se trouve l'Irlande, expliquent une misère assez analogue à celle qui, en 1847, appelait sur cette contrée l'attention et l'intérêt du monde entier. Devant de telles souffrances, nous devons nous rappeler que la charité, comme la foi, n'a pas de frontières.

S'il est d'ailleurs un pays dont le nom ait le privilège d'exciter en nous le respect, la sympathie et l'admiration, c'est bien la noble et catholique Irlande. N'oublions pas qu'au milieu de nos propres malheurs, elle nous est venue en aide généreusement, en recueillant plus d'un million pour nos populations éprouvées par la guerre. Nous-même, nous avons reçu une partie de cette offrande, qui nous a permis de soulager les victimes de ces tristes événements. C'est donc à un sentiment de reconnaissance que nous obéissons en sollicitant des secours pour une nation si prompte elle-même à remplir les devoirs de la fraternité chrétienne.

Sans doute, Monsieur le Curé, l'état de gêne où se trouvent un grand nombre de mes chers diocésains, par suite des mauvaises récoltes de l'année, m'aurait fait hésiter à leur adresser cet appel, si je ne connaissais leur générosité à toute épreuve. Mais, sans compter qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre nos souffrances et celles dont je parle, un acte de générosité n'est-il pas d'autant plus méritoire qu'il en coûte davantage pour l'accomplir? Quelle offrande pourrait valoir, devant Dieu, celle d'un pauvre à un plus pauvre que lui? C'est là ce qui attire tout particulièrement sur un homme, ou sur une population entière, les grâces et les faveurs du Ciel. Oui, n'en doutons pas, en venant au secours de leurs frères d'Irlande, malgré leurs propres épreuves, vos paroissiens ne manqueront pas d'appeler sur eux-mêmes la protection divine: *Qui dat pauperi, non indigebit* (Prov. xxviii, 27).

En conséquence, vous voudrez bien faire une quête dans votre église, en faveur des pauvres de l'Irlande, le premier dimanche de Carême, à la grand'messe, et envoyer le plus tôt possible le montant de cette collecte au secrétariat de l'Evêché. Nous le ferons parvenir immédiatement à NN. SS. les Evêques de l'Irlande, pour qu'ils le distribuent aux pauvres de leurs diocèses.

Agréez, mon cher Curé, l'assurance de ma sincère affection,

† Ch.-EMILE, évêque d'Angers.

Le nouveau préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les maires du département:

« Messieurs, je viens de prendre possession du poste auquel m'appelle la confiance du gouvernement de la République. Ma première pensée est de m'adresser à vous, messieurs, dont je deviens aussi le collaborateur, pour vous prier de m'aider de tout votre

M. de Rochebrune dans les compartiments de son secrétaire, M. de Kœnig avisa tout à coup une large enveloppe scellée de cire rouge, et la présenta au comte pour lui demander si ce cachet blasonné ne devait pas aussi trouver place dans sa collection.

— Oh! pour celui-ci, jamais, répondit vivement M. de Rochebrune, en saisissant le paquet que lui tendait le baron.

Puis, reprenant avec plus de calme: — Ce sont, dit-il, des pièces importantes qui m'ont été confiées...

— Je vous demande pardon, reprit simplement M. de Kœnig qui venait de lire la suscription du paquet scellé.

Le comte avait commis là, sans même s'en douter, une indiscrétion qui devait être payée bien cher...

Cependant, par ses respectueuses attentions envers M<sup>mes</sup> de Rochebrune, le baron ne tarda pas à faire insensiblement tomber les préventions d'Alice.

M<sup>lle</sup> de Saint-Géry, d'ailleurs, ne tarissait pas sur le compte de M. de Kœnig. Ce qu'on prenait chez lui pour de la froideur, c'était, d'après elle, une noble fermeté...

Il n'avait qu'un défaut, l'excès de modestie; sans cela, sa carrière serait des plus brillantes, mais on pourrait l'en corriger.

Puis elle citait de lui des traits de courage et d'intrépidité capables d'imposer au plus récalci-

concours dans l'accomplissement de mes difficiles fonctions.

« Les rapports strictement officiels ne peuvent suffire à la bonne et rapide exécution des affaires. Faites tous vos efforts, comme je les ferai moi-même, pour rendre nos entrevues fréquentes. Agent fidèle et résolu d'une politique nettement républicaine, je suis encore proposé par la loi au soin des intérêts et à la tutelle administrative de vos communes. Rendez cette tutelle facile et légère en m'éclairant avec empressement sur ces intérêts, sur les besoins et sur les aspirations de ceux qui vous ont confié le pouvoir municipal. A ce prix seulement, messieurs, au prix d'une attention vigilante aux manifestations de l'opinion, nous pourrions espérer rendre quelques utiles services et nous montrer dignes de participer, dans un labeur commun, à l'administration de ce beau département.

« Recevez, messieurs, l'assurance de mon dévouement.

« Le préfet de Maine-et-Loire,  
» LOUIS ASSIOT. »

Le *Courrier d'Angers* est cité, au 13 février prochain, à la requête du procureur de la République de Saumur, devant le tribunal de ladite ville, pour délit de diffamation et d'injures, commis envers le conseil municipal de Montsoreau, « corps constitué », et M. le sous-préfet de Saumur, à raison d'articles publiés le 13 et le 14 novembre 1879.

### L'embâcle et « la science toute seule » de M. le Maire.

II.

En ce qui concerne la grande banquise, c'est donc une chose réglée. Nous ne pouvons que tendre le dos et attendre ce que Dieu voudra bien faire de cette masse énorme, quand il ordonnera au printemps d'en opérer le déménagement. La science et la puissance humaine, à qui nous offrons de nouveau, est-il besoin de le répéter? nos remerciements les plus vifs, ont ménagé leur petite rigole où la Vienne est invitée à passer, sans trop faire la méchante. Et puis c'est tout. Les autres affluents, s'ils sont trop pressés, « se débrouilleront » comme ils pourront, et nous aussi. Laissons donc en paix la banquise avec ses millions de mètres cubes, et n'en parlons plus.

Mais la « science toute seule » de M. le maire nous ouvre d'autres horizons ou plutôt un autre abîme où il importe de jeter les yeux.

M. le maire est athée, — ce que nous savions déjà — et « il profite de la banquise » pour le dire officiellement, avec une franchise dont il faut d'ailleurs lui savoir gré, puisqu'elle autorise la nôtre.

Il ne s'agit pas ici d'une lutte à coups d'épingle pour le malin plaisir du lecteur, pendant quelques instants de loisir et de curiosité superficielle.

Il s'agit de l'alternative suprême pour les peuples comme pour les individus, entre la vérité fondamentale sans laquelle tout croule, et l'erreur totale sur cette même vérité, avec toutes ses conséquences.

trant une réelle estime pour un caractère si bien trempé.

Jacqueline semblait même regretter fort de n'être plus tout à fait d'âge à pouvoir captiver par ses grâces un si généreux chevalier. On eût dit, en l'entendant parler, que son cœur, autrefois rebelle aux propositions les plus flatteuses, ne considérait pas tout espoir comme perdu.

(A suivre.) JACQUES DE FONTENELLE.

L'UNIVERS ILLUSTRÉ publie, dans son numéro du 31 janvier, les portraits de MM. Jules Favre, Léonce de Lavergne et de Grammont.

L'actualité est représentée par: la vue du glacier de Saumur; le percement du chenal par les pontonniers; la première voie ferrée en Syrie; la misère en Irlande (3 gravures). Citons aussi le beau tableau de M<sup>me</sup> Zelleratom: *Charlotte Corday devant le tribunal révolutionnaire*. Enfin les types afghans: un chef et sa suite. Puis dans le domaine industriel: la lampe d'Edison.

Quant au texte, il se compose du spirituel *Courrier* dû à Jérôme; du Bulletin hebdomadaire de X. Dachères; Revue scientifique du docteur Decaisne; Courrier du palais, par M. Guérin; Courrier des modes, finances, etc., etc.; sans oublier le Roman de M<sup>me</sup> M. Summer: *Les belles amies de M. de Talleyrand*.

L'UNIVERS ILLUSTRÉ offre en prime à ses abonnés les 12 années comiques de Cham.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

La négation de Dieu professée par M. le maire dans une lettre officielle, écrite sous les yeux de ses amis de Paris, est assez claire et assez crue. Nous ne lui prêtons rien. Que M. le maire, en maintenant son arrêté contre les processions donne pour raison la co-existence à Saumur de deux cultes reconnus par l'Etat, il y aurait là-dessus beaucoup à dire; et nous faisons aux protestants de Saumur, ceux du moins qui sont encore chrétiens, l'honneur de croire que dans cette question de liberté religieuse ils sont avec nous contre M. le maire. La co-existence des deux cultes est donc ici un prétexte et non pas une raison. C'était du moins une apparence de « considération » légale où M. le maire drapé de « ministre des cultes, la loi d'une main et la balance de l'autre, faisait une certaine figure, sans offenser cette foi en Dieu qui est évidemment la conviction de l'immense majorité de ceux-là mêmes qui l'ont appelé au Conseil municipal.

Mais que M. le maire, répondant officiellement à un prêtre, sur une question de prières publiques, dans la circonstance atroce où nous sommes, « profite » de cette circonstance pour ajouter gratuitement qu'il convient « de laisser la science seule chercher les moyens de nous défendre, » si cela n'équivaut pas à nier l'existence même de Dieu, c'est que le français de M. le maire, même daté de Paris, n'est pas celui de tout le monde.

Le cas de M. le maire est donc prouvé de sa propre bouche, et signé de sa main. M. le maire est athée, ou pose pour l'être. Et franchement cela nous étonne de la part d'un républicain qui, par prudence au moins pour le berceau de l'institution républicaine, devrait tenir ce semble plus facilement aux grandes traditions.

M. le maire n'a-t-il donc jamais entendu parler de l'Être Suprême, publiquement et processionnellement honoré dans les rues de Paris, par M. de Robespierre?

Dira-t-il que cette procession n'est pas ce que M. de Robespierre ait fait de mieux? Mais tout le monde ne sera pas de son avis, même parmi ceux qui répudient peu de choses dans la succession de M. de Robespierre. Beaucoup penseront au contraire que si la République de ce temps-là eût pu être sauvée de ses propres excès, c'était en revenant à cette idée fondamentale de Dieu qui distingue l'homme de la bête; sans quoi les Républiques les plus corsées chavirent à grandes culbutes « dans le sang et l'imbécillité », comme nous le verrons ci-après.

(A suivre.)

#### LES PIÈCES DÉMONÉTISÉES.

Nous rappelons l'attention de tous les négociants sur les lignes suivantes, publiées par un journal de Paris, au sujet des pièces démonétisées :

« Quelques journaux s'étonnent de ce qu'à la devanture de beaucoup de magasins on lise l'inscription : « Ici on reçoit les pièces démonétisées. » Ils ne s'expliquent pas qu'alors que toutes les administrations publiques refusent ces pièces, les petits négociants puissent les accepter et les écouler.

La raison en est bien simple, et d'ici peu tous les débiteurs recevront ces pièces, sans se soucier du règlement qui en interdit la circulation.

On se rappelle nos protestations contre ce règlement; nous demandions, en expliquant les causes du retrait des pièces italiennes, que les débits de tabac, les bureaux de perception et la banque, par exemple, eussent un délai de quelques jours de plus, afin de permettre l'écoulement des pièces. De ces réclamations, on n'en a tenu aucun compte, et pourtant leur prise en considération était le seul moyen pratique de retirer les pièces démonétisées. A minuit, le 31 décembre, leur cours devait être subitement interrompu.

Aussi, le 31, les ouvriers et employés qui avaient reçu de ces pièces ne trouvaient plus à les écouler, tout le monde les refusant, ainsi que nous l'avions prévu.

Pendant quelques jours, tous les négociants ont tenu bon et le règlement était observé. Mais les pièces encore en circulation se comptent par des sommes considérables et la monnaie divisionnaire faisait défaut à tous les marchands, car on n'avait sans doute pas songé à en créer de nouvelles aux types ayant cours. Dans les quartiers populaires, en premier lieu dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, un certain nombre de commerçants se sont entendus pour recevoir toutes les pièces. Le mouvement s'est bientôt propagé; les clients acceptent toutes les pièces, persuadés qu'ils sont de pouvoir les utiliser dans les mêmes maisons pour les achats futurs. Sur les grandes administrations publiques ou privées, il est peu d'établissements qui ne se soient décidés à considérer comme lettre-morte le règlement de démonétisation.

L'administration, à toutes les critiques, répond avec raison que l'avis de démonétisation avait reçu toute la publicité nécessaire pendant les six mois qui ont précédé l'application. C'est vrai, mais il faut compter avec les négligences. Si un délai supplémentaire avait été laissé aux seuls intermédiaires directs de l'administration des finances, le public, se voyant refuser partout les pièces dans les premiers jours de janvier, se serait empressé de les porter aux bureaux de tabac, etc. »

#### TOURS.

L'affaire de la rue Saint-Lazare. — Pierre Baudin, par suite de l'amélioration qui s'est produite dans sa situation, mercredi soir, a pu donner quelques indications sur la scène dont il a été victime. Il a déclaré, dit-on, qu'il avait été frappé, à la fois, par la femme et par le mari.

La femme prétend qu'elle n'a pas frappé. On vient de découvrir un nouveau témoin qui fournira probablement des renseignements fort utiles sur les faits qui se sont passés à trois heures, dans la maison des époux Prud'homme. C'est un ramoneur de 14 à 15 ans. Il se serait trouvé dans la rue, en face du magasin, au moment où Pierre Baudin a reçu les coups de tranche.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 1880.

##### NAISSANCES.

- Le 3. — Edmond-Jules-Marie Commeny, rue de la Visitation.
- Le 6. — Henri-Maurice Jameron, quai de Limoges.
- Le 8. — Alix-Thérèse Hubert, à l'Hospice.
- Le 9. — Alphonsine Bougreau, hameau de Beaulieu.
- Le 19. — Gustave David, place Saint-Pierre.
- Le 20. — Marie Bauron, rue Notre-Dame.
- Marie Laporte, à l'Hospice.
- Le 21. — Louis-Alfred Pouvreau, rue de Fenet.
- Le 22. — Jeanne-Eugénie Claudejacquemin, rue Brault. — Henri-Auguste-Eugène Gaborit, rue de la Croix-Verte.
- Le 23. — Louise-Clémentine Bienaimé, rue de Fenet.
- Le 24. — Jules Sisterne, rue de la Cocasserie.
- Le 25. — Andrée-Marie Merle, rue Haute-Saint-Pierre.
- Le 28. — Mathilde Cheminade, Grand'Rue.

##### MARIAGES.

- Le 5. — Arthur-François-Florent Richer, employé de chemin de fer, a épousé Marie Rouleau, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 7. — Jacques-Louis Ravault, maréchal-ferrant (veuf), a épousé Catherine Boutelet, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 13. — Ouliane Escande, camionneur, a épousé Jeanne-Marie Roscouet, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 19. — Alfred-Eugène Lepelletier, négociant, a épousé Adelina Bourrel, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 26. — Jean-Baptiste Vassou, vannier, a épousé Antoinette Blandin, chapeletière, tous deux de Saumur.

(La fin au prochain numéro.)

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 février. La Bourse est calme. La spéculation prend les quelques jours de repos qu'elle s'accorde après chaque liquidation mensuelle. On n'engage que fort peu d'affaires nouvelles. Il ne circule aucun bruit de nature à influencer les cours, qui conservent une très-grande fermeté. La hausse paraît appelée à faire de nouveaux progrès, car l'abondance des capitaux est extrême. Le 3 0/0 se maintient à 82; le 5 0/0 est demandé à 116.20. On ne s'occupe plus de la conversion, qui paraît renvoyée à une date éloignée. La question de la conversion n'est évoquée périodiquement que pour favoriser des combinaisons de spéculation. L'amortissable cote 83.50; il est bien classé. Aux cours actuels, il est préférable au 3 0/0 consolidé. Les fonds étrangers ont une bonne attitude: l'Italien, 81.30; Florin, 74.10; les Obligations de la Dette unifiée d'Égypte montent à 292. On dit que le Crédit foncier a réalisé une bonne partie des obligations égyptiennes qu'il avait en

portefeuille, et ce bruit a déterminé de nouveaux mouvements sur ces valeurs. Le Foncier est très-ferme à 1,125. Les chemins de fer ont une bonne tenue: Est, 718.75; Lyon, 1,182.50; Orléans, 1,188; Ouest, 780; Midi, 876.25. Pas d'affaires sur les obligations de la Banque hypothécaire. Le public est mis justement en défiance par le silence de la Société qui s'obstine à ne pas publier de bilan. Le Gaz cote 1,318.75; Suez, 763.75.

#### Théâtre de Saumur.

Direction CHEVANNES.

MARDI 10 février 1880,

A L'OCCASION DU MARDI-GRAS

### LUCRÈCE BORGIA

Drame en 5 actes, par Victor Hugo.

Le spectacle sera terminé par :

### La Mariée du Mardi-Gras

Folie-vaudeville en 3 actes, par MM. E. Grangé et L. Thiboust.

Au 3<sup>e</sup> acte, GRANDE RONDE DE L'OURS ET LE DÉBARDEUR, chantée par M<sup>lle</sup> Duhoirin et toute la troupe. — Quadrille carnavalesque.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

48, Rue Beaurepaire, Saumur.

## L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 48, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

#### LES RESSOURCES

### MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

Je portais le plus souvent beaucoup de monnaie de billon; c'était long à compter, mais ma tante, avec une patience d'ange, faisait de tout cela des rouleaux de deux francs dans du papier très-fort, elle inscrivait la somme sur l'enveloppe, absolument comme on eût pu le faire chez un banquier; puis dans la même journée, ou le lendemain matin au plus tard, elle faisait changer tout cela chez les marchands des villages voisins pour des écus ou pour des billets, absolument comme si elle eût eu de gros paiements à faire et que d'avance elle voulait en exclure la trop grande abondance de sous.

A cette époque, je pensais que c'étaient les délicatesses de la fille bien née, de la femme aristocratique, à laquelle répugnait cette odeur de cuivre souvent manié par des mains peu soignées, qui la poussaient à transformer sans retard la majeure partie des fonds que je lui rapportais du marché, et je trouvais la chose toute naturelle.

Quand je revenais du marché les poches pleines tante Jeanne se mettait à compter tout bas ce que je versais sur son tablier; elle le comptait même

plusieurs fois de suite, pour ne pas faire d'erreur, et semblait se complaire énormément à ce travail. — Quand elle avait fini, elle inscrivait la somme qu'elle avait reçue sur un calpin qui ne quittait jamais la grande poche de son tablier de cotonnade grise.

Cela fait, elle enfermait sa monnaie à double tour dans la vaste armoire à linge de sa chambre, et retourne vite, sans mot dire, au soin de ses bêtises qui absorbaient, à leur profit, la majeure partie de son existence.

Chaque jour de marché, les choses se passaient ainsi, sans que rien fût capable d'y apporter la plus légère variante, à moins que ce ne fût pour ajouter au contingent des choses qu'il y avait à vendre: cela par exemple ne manquait pas de se produire à chaque fois.

Vers la Noël, quelques semaines même avant ce jour de fête, nous nous aperçûmes que l'humeur de mon frère s'assombriait de plus en plus, d'une façon, hélas! trop sensible.

Cela ne laissait pas que de nous affliger grandement, tante Jeanne et moi, car nous avions une profonde affection pour Aubin; mais comme il ne nous avait rien dit de toute la peine secrète qui l'attristait si grandement, nous n'osions pas lui faire la moindre question à ce sujet.

Il avait été plusieurs fois de suite aux foires des pays environnants; il avait suivi beaucoup de mar-

chés, un peu partout, mais ni les blés ni les fourrages ne se vendaient à des prix en rapport avec ce qu'ils avaient coûté au producteur; aussi restaient-ils, les uns dans la grange, les autres au grenier, quoique mon frère ne manquât pas d'aller, toujours et à chaque occasion, aux endroits où ces choses avaient quelque chance de rencontrer des acquéreurs.

Il y avait les valets de la ferme à payer; il y avait les impôts à solder; il y avait aussi l'argent du fermage à compter au propriétaire, et, quoique l'année eût été bonne, au dire de tout le monde dans la campagne, Aubin ne voyait pas qu'il pût arriver à satisfaire tant de gens, à désintéresser un si grand nombre de choses, même en vendant au meilleur prix possible les récoltes de ses terres, pour lesquelles, malgré le grand désir qu'il en avait, il ne trouvait pas de marchands à un bon prix.

La couverture était moins grande que le trou qu'il fallait cacher, voilà d'où venait sa tristesse, dont j'avais, à peu de chose près, deviné la cause presque dès le principe, mais dont je n'osais pas lui parler, tant je craignais d'aggraver son chagrin en lui montrant que le sujet de sa préoccupation n'était plus un secret pour moi et que, par conséquent, tante Jeanne devait aussi savoir à quoi s'en tenir; car elle était bien autrement fine et perspicace que je ne l'étais et elle s'en était certainement rendu compte avant moi.

Je gardais d'autant plus le silence, que j'étais forcé de reconnaître mon impuissance à l'aider de sortir d'embarras, et cela m'attristait presque autant que lui.

Le chagrin d'Aubin allait toujours croissant, à mesure que nous approchions tous les jours un peu plus de la fête de Noël.

Les choses, hélas! en arrivèrent à un tel point que mon frère en avait tout à fait perdu l'appétit et le sommeil, pendant que son front se chargeait de plis soucieux.

A table, il touchait à peine aux mets que tante Jeanne faisait mettre devant lui, et quelque friandise que pût inventer la chère fille, pour réveiller l'estomac de son neveu, elle ne pouvait arriver à aucun résultat heureux.

Il souriait pour la remercier de ses attentions, mais il mangeait à peine quelques cuillerées de soupe et se levait de table pour courir à ses terres ou à ses écuries, laissant là le repas auquel il n'avait pas eu le cœur de toucher, même du bout des lèvres.

La nuit, je l'entendais qui arpente sa chambre de long en large, d'un pas sifflé, irrégulier, et tante Jeanne le devait entendre tout aussi bien que moi; cela augmentait encore ma peine, car tout ce qui pouvait affliger notre chère Providence me devenait un chagrin mortel.

(A suivre.)

MIE D'AGHONNE.



**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais.  
par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castilleuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicerie, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

### CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —		10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		9 15 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 35 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82		Crédit Foncier colonial	512	50		Canal de Suez	768	75	1	25
3 % amortissable	83	30	Crédit Foncier, act. 500 f.	1120		2	50	590			10
4 1/2 %	114	60	Obligations foncières 1877	269							
5 %	116	05	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	718	75						
Obligations du Trésor	311		Crédit Mobilier	672	50		7	50			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	340		Crédit foncier d'Autriche	767	50						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	316		Est	718	75		1	25			
— 1865, 4 %	322		Paris-Lyon-Méditerranée	1181	50						
— 1869, 3 %	402		Midi	875			1	25			
— 1871, 3 %	400		Nord	1495			5				
— 1873, 4 %	323		Orléans	1180			20				
— 1876, 4 %	323		Ouest	780							
Banque de France	3215		Compagnie parisienne du Gaz	1318	75		1	25			
Comptoir d'escompte	870		C. gén. Transatlantique	642	50		2	50			
Credit agricole	87										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.	
8 — 50 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir, —	
3 — 32 — — — express, omnibus.	
7 — 15 — — — omnibus.	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — omnibus.	
9 — 40 — — — express, omnibus-mixte.	
12 — 40 — — — omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un exploit du ministère de Dufour, huissier à Saumur, en date du six février mil huit cent quatre-vingts, enregistré.

Il appert que M<sup>me</sup> Mathilde-Louise Journaud, épouse de M. Jules-Alexandre Jardin, ancien négociant, actuellement en état de faillite, demeurant ensemble à Saumur, a formé sa demande en séparation de biens contre ledit sieur Jardin, son mari.

Pour extrait, certifié conforme, par moi, avoué-licencié soussigné.

Saumur, le sept février mil huit cent quatre-vingts.

L. ALBERT.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

### A VENDRE

A L'AMIABLE.

### UNE VASTE MAISON

Avec MAGASINS, HANGARS et ÉCURIES  
Située à Saumur, sur les Ponts, rue du Port-Cigogne.

Occupée par M. Gallais, négociant.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>me</sup> veuve BOCHER, propriétaire à Loudun, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à M. GALAIS.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

### A VENDRE

A L'AMIABLE.

1<sup>re</sup> UNE TRÈS-BELLE MAISON, située à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 21;  
2<sup>e</sup> UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, rue Royale, n° 25, 27 et 29, occupée par M. Boisseau-Jamain et autres;

3<sup>e</sup> UNE VASTE MAISON, située à Saumur, quartier des Ponts, rue de l'Île-Neuve, n° 21, avec jardin, servitudes et boire;

4<sup>e</sup> ET UNE PROPRIÉTÉ, à Bagneux, chemin de Munet, comprenant bâtiments, servitudes, pressoir et 77 ares de vigne attenant.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

ON DEMANDE une jeune demoiselle sachant bien faire les modes. Donner de bonnes références et s'adresser, par correspondance, à M<sup>me</sup> PELLETIER (modes et lingerie), rue du Soleil-d'Or, à Chartres (Eure-et-Loir).

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 75.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire à Saint-Martin, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques, DE

### MARCHANDISES NEUVES

Pour cause de cessation de commerce, A Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 21 (maison Jagot).

Le samedi 7 février 1880, à une heure de relevée, et le lundi 9, et jours suivants, à la même heure, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Thubé, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de marchandises neuves, consistant en :

Draperies, nouveautés, fantaisies pour robes, colons, crêtonnes, toiles, descentes de lit, jupons, rubans, châles et cravates, mouchoirs de poche fil et batiste, doublures, foulards, etc., etc.

Maroquinerie : portefeuilles, portemonnaie, porte-cartes, blagues, portecigares et porte-cigarettes en cuir de Russie;

Gants de fil et gants de peau, broderies et quantité d'autres articles. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ.

### A VENDRE

TRÈS-JOLIE JUMENT DE TARBES

Cinq ans et demi.

Taille : 1 mètre 58 cent. — S'attelle et se monte.

Prix : 1,500 francs.

Prendre l'adresse au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de magasin connaissant l'entretien des voitures et harnais.

S'adresser au bureau du journal.

### LOSANGE PURGATIF

GANÇE PURGATIF



Très facile à prendre, sans saveur ni coliques, ni nausées, ni constipation.

Ph<sup>o</sup> TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.

Les deux purgations, 1 fr. 50 par la poste, 1 fr. 25.

Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

ON DEMANDE, dans toutes les villes de France, des personnes disposant d'un petit capital, aptes à établir des agences de la Banque des Intérêts Français et catholiques. Belle situation. — S'adresser, pour renseignements et conditions, à M. E. GIRARD, directeur de la Banque, 59 bis, rue Bonaparte, Paris. Joindre un timbre pour la réponse. (41)

### AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUFRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

### GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches

PAR AN

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 Fr. Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE

59, Rue Taitbout — Paris

MERCERIE  
BONNETERIE  
LINGERIE  
GANTERIE

A LA PAIX  
SARGET-GIRAULT  
6, Rue d'Orléans, 6,  
SAUMUR

CORSETS  
GRAVATES  
BRETILLES  
ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

Gants Suède, 2 boutons, pour dames	1 45
Gants Suède, 3 boutons, pour dames	1 50
Gants Suède chevreau, 2 boutons, pour hommes.	2 75
Gants Tyrol, 3 boutons, pour dames	1 90
Gants Turin, qualité supérieure, 2 boutons, pour dames.	2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 1 bouton, pour hommes	2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 4 boutons, pour dames.	2 90
Gants chevreau, 3 boutons, pour dames.	2 95
Gants chevreau, 2 boutons, pour hommes.	2 95

### GANTS D'UNIFORME.

Gants castor, sous-officiers, 1 bouton, qualité garantie	1 95
Gants castor piqués fins, 2 boutons, qualité garantie	2 95
Gants chien blanc piqués, extra-fins, 2 boutons, qualité garantie.	3 45

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE  
Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.  
SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE VENDUE AU RABAIS  
Ceintures Hygiéniques, Espagnoles et Bayadères

**GUANO DU GOUVERNEMENT DU PÉROU**  
Nouveaux Consignataires  
The "PERUVIAN GUANO"  
(COMPANY LIMITED)  
Ces Guanos sont livrés sous le plomb et la garantie du Gouvernement du Pérou.  
DÉPOT dans les DOCKS-NANTAIS  
NANTES — Boulevard Sébastopol — NANTES  
S'adresser, pour la vente, à M. E. SIVAN, aux DOCKS-NANTAIS, seul concessionnaire pour la région de Nantes et Saint-Nazaire.

Vient de paraître :  
**LA FOI**  
SA NATURE  
SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ  
Par M. l'abbé MÉRIT,  
Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.  
Un beau volume in-8°. — Prix : 6 francs.  
Se trouve chez DEZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.